

Image not found or type unknown



## Pension alimentaire brut ou net?

Par **polak1971**, le **01/12/2010 à 08:11**

Bonjour, rnje suis en autoentrepreneur non imposable je declare 28000brut sans rien deduire apres abattement fiscal 12145E indiquer ligne 25 de reference FEUILLE IMPOT pour le veresement d une pension alimentaire faut il se baser sur mon revenue brut ou net ? merci

Par **chris\_idv**, le **01/12/2010 à 10:55**

Bonjour, rnEn principe le net, mais de toute manière peu importe: c'est le juge aux affaires familiales qui décide du montant selon sa propre appréciation. rnCordialement,